

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE 23 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-trois novembre à dix-huit heures,

Salle des fêtes de Davayé

S'est réuni le Comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.

Convocation du 10 novembre 2021.

Secrétaire de séance : Mme Laurine TEIXEIRA

Étaient présents :

Madame Aurore DUTARTRE (A reçu pouvoir de Mme JOVER)	AZE
Madame Claudine GAGNEAU	CHARNAY-LES-MACON
Madame Virginie CHEVALIER	CHARNAY-LES-MACON
Madame Anne-Sophie FAURE (arrivée à 18h17)	DAVAYE
Madame Jennifer TROUILLET	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Monsieur Florent BEAUCHAMP	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Laurine TEIXEIRA	PERONNE
Madame Sylvie ZABBE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Philippe PETIT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Madame Maude DE OLIVEIRA	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Madame Marie-Agnès TROUILLET	SOLUTRE
Monsieur Gianni FERRO (arrivé à 18h13)	SOLUTRE
Madame Monique BICA	VERGISSON
Madame Cécile REBILLARD (arrivée à 18h53)	VERGISSON

Étaient excusés :

Madame Audrey JOVER (A donné pouvoir à Mme DUTARTRE)	AZE
Madame Nathalie DEVIDAL	SANCE

Assistaient :

Madame Sabrina BREDELLE et Monsieur Daniel GAUGE, agents du syndicat.

Rapport n°1 : Approbation du PV du 12/10/2021 et élection du secrétaire de séance du comité syndical

Le Président procède à l'appel des délégués et constate que le quorum est atteint. Il invite ensuite le comité à désigner en son sein le secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Laurine TEIXEIRA est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 12/10/2021.

Le Président invite ensuite les délégués à adopter le Procès-Verbal de la séance du 12 octobre 2021 et demande au Comité si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Programmations extrascolaires : automne 2021 et année 2021

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire de l'été 2021 et à présenter celle de l'automne 2021.

I) AUTOMNE 2021

Accessible aux enfants de 5 à 14 ans, cette session « automne 2021 » s'est déroulée du 25 octobre au 05 novembre 2021, soit 9 jours de fonctionnement, sur 2 semaines. **16 stages** ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale et effective de 272 places (260 et 12 d'une journée moto ajoutée).

La programmation a recueilli **258 inscriptions**, soit un taux de remplissage par rapport à la capacité d'accueil de 95% (aucune annulation ni réajustement).

Petit déséquilibre de fréquentation entre les 2 semaines mais corrélé à la capacité d'accueil

- Semaine 1 : 144 inscriptions pour 152 places. Taux de remplissage 95 %
- Semaine 2 : 114 inscriptions sur les 120 places. Taux de remplissage de 95 %.

13 stages complets sur les 16 qui ont fonctionné.

La fréquentation des 16 stages proposés :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	Dont ... X fois à ...% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
MOTO	36	3	3				
PONEY	24	2	2				
LASER GAME	24	1	1				
COMEDIE MUSICALE	24	1	1				
MAGIE ET ARTS DU CLOWN	23	1		1			
LA FERME VAGABONDE	20	1	1				
ESCALADE	20	1	1				
PHOTO ET NATURE	18	1		1			
PAINT BALL	17	1			1		
BOWLING	16	1	1				
GYM, GRS et DANSE	12	1	1				
ENQUETES SCIENTIFIQUES	12	1	1				
ASTRONOMIE	12	1	1				
16 stages ≠ et 17 activités ≠	258	16	12	2	2	0	0

A titre de comparaison, quelques statistiques des 16 dernières programmations d'automne :

AUTOMNE (Jours de fonctionnement)	Capacité initiale	Nombre d'inscriptions			Nombre d'enfants différents		
		Total	Sigale et % du total	Extérieurs	Total	Sigale et % du total	Extérieurs
2021 (9j)	272	258	238 (92%)	20 (8%)	223	204 (92%)	19 (8%)
2020 (10 j)	272	257	229 (89%)	28 (11%)	191	166 (87%)	25 (13%)
2019 (9J)	246	206	184 (90%)	22 (10%)	188	169 (90%)	19 (10%)
2018 (8J)	240	186	160 (86%)	26 (14%)	162	140 (86%)	22 (14%)
2017 (9J)	264	182	182 (92%)	15 (8%)	166	151 (91%)	15 (9%)
2016 (5 J)	156	92	84 (91%)	8 (9%)	86	79 (92%)	7 (8%)
2015 (10 J)	248	180	149 (83%)	31 (17%)	169	139 (83%)	30 (17%)

2014 (10 J)	236	191	174 (91%)	17 (9%)	174	157 (90%)	17 (10%)
2013 (9 J)	234	198	162 (82%)	36 (18%)	175	143 (82%)	32 (18%)
2012 (8 J : 5+3)	276	216	177 (82%)	39 (18%)	197	159 (81%)	38 (19%)
2011 (5 J)	224	123	110 (90%)	13 (10%)	117	105 (90%)	12 (10%)
2010 (5 J)	240	163	145 (89%)	18 (11%)	159	141 (89%)	18 (11%)
2009 (7 J : 5+2)	250	204	180 (89%)	24 (11%)	191	169 (89%)	22 (11%)
2008 (7 J : 5+2)	249	189	160 (85%)	29 (15%)	171	144 (85%)	27 (15%)
2007 (6 J : 3+3)	221	196	154 (79%)	42 (21%)	178	142 (80%)	36 (20%)
2006 (4 J)	187	125	81 (65%)	44 (35%)	121	80 (66%)	41 (37%)

Avec 258 inscriptions, la cession de l'automne 2021 recueille la plus forte fréquentation depuis 2006. C'est 33% de plus que la moyenne de fréquentation des programmations d'automne des 10 dernières années ayant fonctionné sur 2 semaines (195).

Le nombre d'enfants différents, 223, est lui aussi record et supérieur de 25% par rapport à la moyenne des 11 dernières années (178).

Configuration moyenne d'un stage « automne 2021 » :

- Durée moyenne : 4.5 demi-journées
- Prix moyen SIGALE : 47.29 et 94.58 € pour les extérieurs
- Coût moyen d'une demi-journée : 10.50 € (SIGALE) et 21.00 € (extérieurs)
- Capacité d'accueil initiale moyenne d'un stage : 17 enfants encadrés par 1.69 éducateurs
- Remplissage effectif moyen d'un stage : 16.1 enfants encadré par 1.69 éducateurs
- Donc un ratio effectif d'encadrement de 9.56 enfants pour 1 éducateur

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 11 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage Sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
Automne 2021	4.5	10.50	47.29	1 pour 9.56
Eté 2021	4.92	9.89	48.71	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulée covid			
Hiver 2021	4.23	9.5	40.52	1 pour 9.3
Automne 2020	4.31	9.77	42.12	1 pour 9.88
Eté 2020	5 ou 10	9.12 ou 20.52	45.60 ou 102.60	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulée covid			
Hiver 2020	4.5	10.93	49.00	1 pour 10
Automne 2019	4.6	10.23	47.00	1 pour 9.81
Eté 2019	5.3	9.95	52.75	1 pour 10.2
Printemps 2019	4.65	10.55	49.08	1 pour 9.2
Hiver 2019	5.20	10.25	53.30	1 pour 8.85
Automne 2018	4.64	10.07	46.74	1 pour 10.9
Eté 2018	5	10.02	49.88	1 pour 10.7
Printemps 2018	4.47	10.56	47.17	1 pour 9.59
Hiver 2018	4.80	10.09	48.26	1 pour 10.3
Automne 2017	4.07	9.43	38.35	1 pour 10.7
Eté 2017	4.17	10.13	42.23	1 pour 10
Printemps 2017	4.14	9.02	37.36	1 pour 10.2
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.30	9.22	39.66	1 pour 9.8
Eté 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.50	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8

Eté 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9.00	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Eté 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Eté 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Eté 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Eté 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

Mixité : sur les 258 inscriptions, on dénombre 103 inscriptions de filles (40%) et 155 inscriptions de garçons (60%). Sur les 223 enfants différents inscrits, on dénombre 86 filles (39%) et 137 garçons (61%).

Détail des inscriptions **par catégorie d'âge** avec nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre D'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
7 et 8 ans	55	21.32	45	20.18	1.22	13
9 et 10 ans	47	18.22	37	16.59	1.27	13
10 et 11 ans	37	14.34	34	15.25	1.08	13
8 et 9 ans	33	12.79	31	13.90	1.06	15
6 et 7 ans	31	12.01	28	12.55	1.10	8
11 et 12 ans	18	6.98	17	7.62	1.05	11
5 et 6 ans	17	6.59	14	6.28	1.21	4
13 et 14 ans	11	4.26	8	3.59	1.37	6
12 et 13 ans	5	1.94	5	2.24	1.00	9
14 et 15 ans	3	1.16	3	1.34	1.00	4
15 et 16 ans	1	0.39	1	0.45	1.00	0
Total	258	100%	223	100%	1.15	Sur les 16

A noter que pour la 4^{ème} session d'affilée, la meilleure fréquentation est celle des enfants de 7 ans.

Détail des 258 inscriptions sur les **21 communes de provenance**, par ordre > et nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE avec IGE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage/enfant
CHARNAY	78	30.23	32.80	66	1.2
HURIGNY	54	20.93	22.69	45	1.2
SANCE	17	6.59	7.14	14	1.2
AZE	17	6.59	7.14	15	1.1
ST-MARTIN BR	14	5.43	5.88	13	1.1
DAVAYE	13	5.04	5.46	9	1.4

SOLUTRE	12	4.65	5.04	10	1.2
ST-MAURICE DS	10	3.87	4.20	10	1
PERONNE	4	1.55	1.68	4	1
VERGISSON	1	0.39	0.42	1	1
IGE	18	6.98	7.56	17	1.05
TOT SIGALE+IGE	238	92%	100%	204 (91.5%)	1.16
EXTERIEURES*	20	8%		19 (8.5%)	1.05
TOTAL	258	100%		223	1.15

Le détail des 20 inscriptions provenant des 10 communes extérieures :

Mâcon 6 ; Chevagny 2 ; Sologny 2 ; Verzé 2 ; Cluny 2 ; Laizé 2 ; Cléssé 1 ; Crottet 1 ; Berzé 1 ; Charbonnières 1

Comptablement, le résultat financier laisse apparaître un solde négatif de 3 549.2 € € pour la session. Avec 12 281.28 € de produits et 15 830.48 € de charges, le taux de couverture serait de 78 %.

Les résultats des sessions précédentes avec éléments financiers, d'encadrement et de fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Aide ou perte / inscription	Taux d'encadrement
Automne 2021 (2s)	15 830	12 281	3 549	77%	95%	258 (92%)	13.75	1 pour 9.56
Été 2021 (7s)	49 858	39 719	10 139	80%	90%	794 (83%)	12.77	1 pour 8.92
Printemps 2021	Annulation COVID : 1543 € d'indemnisation des intervenants							
Hiver 2021 (2s)	10 404	7 562	2 842	73 %	87%	186 (88%)	15.27 €	1 pour 9.3
Automne 2020 (2s)	13 321	11 153	2 168	84 %	99%	257 (89%)	8.43 €	1 pour 9.88
ETE 2020 (6sCOVID)	47 341	28 436	18 905	60 %	78%	561 (80%)	33.70 €	1 pour 6.5
Printemps 2020	Annulation COVID : 2 422 € d'indemnisation des intervenants							
Hiver 2020 (10 j)	11 471	9 912	1 559	87%	95%	211 (91%)	7.39 €	1 pour 10
Automne 2019	13 178	10 243	2 935	78%	93%	206 (90%)	14.24€	1 pour 9.81
Été 2019 (7 s)	44 730	38 353	6 377	86%	93%	656 (78%)	9.72€	1 pour 10.2
Printemps 2019 (9 j)	15 760	11 992	3 768	76%	85%	239 (87%)	13.52€	1 pour 9.2
Hiver 2019 (10 j)	12 413	9 126	3 287	74%	85%	177 (87%)	18.57€	1 pour 8.9
Automne 2018 (8j)	9 876	8 645	1 231	87.5	97%	186 (86%)	6.62 €	1 pour 10.9
Été 2018 (7s)	43 726	34 838	8 888	80%	89%	636 (79%)	13.98 €	1 pour 10.7
Printemps 2018	14 197	10 630	3 567	75	80%	211 (80%)	16.90 €	1 pour 9.59
Hiver 2018	10 728	7 954	2 774	75%	85%	165 (87%)	16.81 €	1 pour 10.3
Automne 2017 (2s)	8 842	6 694	2 148	76%	85%	182 (91%)	11.80 €	1 pour 10.7
Été 2017 (7s)	35 449	27 804	7 645	79%	87%	609 (79%)	12.55 €	1 pour 10
Printemps 2017 (2s)	9 384	6 174	3 210	66%	86%	175 (89%)	18.34 €	1 pour 10.2
Hiver 2017 (2s)	7 712	5 783	1 929	75%	90%	154 (80%)	12.53 €	1 pour 9.06
Automne 2016 (1s)	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05 €	1 pour 9.8
Été 2016 (7s)	36 023	26 511	9 512	74%	84%	605 (75%)	15.72 €	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015 (2s)	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81
Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014 (2s)	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24

Eté 2014 (4s)	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04 €	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39 €	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35 €	1 pour 7.74
Automne 2013 (2s)	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47 €	1 pour 8.25
Eté 2013 (7s)	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91 €	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012 (2s)	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Eté 2012 (8s)	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011 (1s)	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Eté 2011 (8s)	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

Observation : statistiquement et qualitativement la session a été exceptionnelle. Peu de problèmes liés au COVID, une météo convenable et de très bons retours de satisfaction. La problématique des locaux utilisables va se poser à nouveau pour l'hiver 2022.

2) ANNEE 2021 en bref

Une fréquentation 2021 exceptionnelle. 1238 inscriptions cumulées sur les seules sessions d'hiver, d'été et d'automne, malgré la situation sanitaire et l'annulation de la session de printemps, comme en 2020.

Des records de fréquentation enregistrés cette année : 794 inscriptions en été et 258 en automne.

Quelques éléments statistiques des 10 dernières années :

ANNEE	CAPACITE D'ACCUEIL ANNUELLE	TOTAL INSCRIPTIONS	ENFANT DIFFERENTS	SEMAINE DE FONCTIONNEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL / SEMAINE	MOYENNE D'INSCRIPTIONS PAR SEMAINE
2021	1488	1238	567	11	135.2	112.5
2020	1238	1029	405	10	123.8	102.9
2019	1512	1278	580	13	116.3	98.3
2018	1476	1198	586	13	113.5	92.1
2017	1475	1120	560	13	113.4	86.1
2016	1444	1060	546	12	120.3	88.3
2015	1620	1249	579	14	115.7	89.2
2014	1158	929	518	9	128.6	103.2
2013	1448	1132	607	13	111.3	87
2012	1658	1203	643	14	118.4	85.9
MOYENNE SUR 10 ANS	1451	1143.6	559	12.2	119	93.7

Plus encore que le nombre cumulé d'inscriptions, c'est la moyenne d'inscriptions par semaine de fonctionnement en 2021 qui permet de mesurer l'intérêt et l'évolution de l'utilisation des stages SIGALE par les familles et les enfants.

Avec 112.5 inscriptions par semaine en moyenne en 2021 (102.9 en 2020, 98.3 en 2019...) alors que le nombre d'enfants différents utilisateurs par année est plutôt stable, démontre une utilisation croissante des stages par les enfants et les familles.

Un document « analyse comparée » analyse d'autres indicateurs sur le plan financier et statistique où l'on peut observer une certaine stabilité.

Un second document « fréquentation extrascolaire » recense les inscriptions et le nombre d'enfants différents, par année et par commune depuis 2006. Pour 2021, cette fréquentation par commune est la suivante :

2021	Rappel % des contributions obligatoires	Enfants différents ayant fréquenté au moins 1 stage en 2021	NOMBRE INSCRIPTIONS STAGES VACANCES ET %						
			HIVER	Printemps COVID	ETE	AUTOMNE	Total des inscriptions	% des inscriptions Sigale	% du total des inscriptions
Azé	4,22%	23	8		25	17	50	5,1%	4%
Charnay	47,14%	171	70		216	78	364	37,3%	29,4%
Davayé	3,40%	23	10		33	13	56	5,7%	4,5%
Hurigny	8,24%	75	29		118	54	201	20,6%	16,2%
Péronne	2,87%	14	3		22	4	29	3,0%	2,3%
St Martin	12,40%	28	17		31	14	62	6,3%	5%
St-Maurice	1,56%	18	4		27	10	41	4,2%	3,3%
Sancé	14,91%	51	15		82	17	114	11,7%	9,2%
Solutré	2,87%	13	5		28	12	45	4,6%	3,6%
Vergisson	2,38%	4	2		12	1	15	1,5%	1,2%
Sigale sans IGE	100%	420	163		594	220	977	100%	78,9%
IGE	0%	38			67	18	85		6,9%
Sigale avec IGE		458	163		661	238	1062		85,8%
Extérieurs		108	23		133	20	176		14,2%
Total		567	186		794	258	1238		100%

Rapport n°3 : Délibération n°2021-012 recours à des prestataires culturels et sportifs

Conformément aux recommandations de la Préfecture de Saône et Loire, le Président propose au comité de rapporter la délibération du comité syndical N°2021-012 portant recours à des prestataires culturels et sportifs, en la complétant par les termes « pour un montant compris entre 40 000 et 90 000 € HT »

Il rappelle également aux membres que le syndicat va créer, avant la fin d'année, son profil d'acheteur et intégrer dans l'architecture de son site internet une rubrique « marchés publics » indiquant, pour chaque vacances et chaque trimestre périscolaire, les besoins en termes de prestataires culturels et sportifs, en précisant les critères de choix, tels que la valeur éducative et le prix.

Le Président propose au comité de se prononcer sur la modification de la délibération dont la rédaction est la suivante :

« Outre le recrutement d'animateurs et d'intervenants salariés, la mise en œuvre des différentes actions péri et extrascolaires du syndicat implique d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, personnes morales ou physiques.

Placés sous l'autorité du Président et du directeur du syndicat, ces prestataires seront chargés, au travers de leurs missions, de la mise en œuvre du projet d'aménagement du temps périscolaire du syndicat, des SIVOS et des communes ainsi que des actions extrascolaires du syndicat.

Les modalités de chaque prestation sont définies par voie de convention entre le SIGALE et le prestataire. Ces conventions précisent notamment le nom de l'encadrant, les dates et les lieux d'intervention, les modalités de fonctionnement de la mission ainsi que le coût, toutes charges comprises, de la prestation.

Entre le 5 juillet 2021 et le 6 juillet 2022, la couverture des besoins en termes de prestations de services culturels et sportifs, afin d'assurer l'encadrement et la mise en œuvre de l'ensemble des actions du syndicat, nécessite d'avoir recours à 40 prestataires pour un volume horaire de prestations de 4 000 heures, pour un montant compris entre 40 000 et 90 000 € HT

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur l'opportunité d'avoir recours à des prestataires de services culturels et sportifs, entre le 5 juillet 2021 et le 6 juillet 2022, dans les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer les conventions afférentes et à payer le prix défini dans la limite des crédits inscrits au budget à cet effet.

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette décision sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 011. »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur la modification de la délibération N°2021-012 telle que présentée par le Président.

Rapport n°4 : Modification statutaire : adhésion de la commune d'Igé au syndicat

Le Président indique que la commune d'IGE, par délibération de son conseil municipal en date du 22 octobre 2021, a sollicité son adhésion au SIGALE à l'unanimité.

Il rappelle la procédure de modification des statuts portant modification du périmètre du syndicat, adhésion ou retrait.

- Le conseil municipal de la commune délibère et rédige une étude d'impact pour solliciter son adhésion, ou son retrait du syndicat et notifie sa décision et l'étude d'impact au syndicat,
- Le comité syndical se prononce à la majorité simple sur la modification,
- Si le comité syndical se prononce défavorablement, l'adhésion ou le retrait de la commune est refusée et la procédure s'arrête,
- Si le comité se prononce favorablement, le syndicat notifie sa délibération aux maires de chacune des communes membres,

➔ Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification, à défaut :

- Sa position est réputée favorable pour une adhésion,
- Sa position est réputée défavorable pour un retrait

(C'est une correction par rapport à ce qui a été dit en séance : le président a indiqué en séance que la position de la commune était défavorable pour les retraits et les adhésions, elle l'est uniquement pour les retraits. Pour les adhésions sa position est réputée favorable en l'absence de délibération dans les 3 mois. Art L5211-18)

➔ La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement, à savoir :

- Avis favorable de 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population ou
- Avis favorable de 2/3 des conseils municipaux représentant 50% de la population

Sans qu'une commune représentant plus du quart de la population ne se prononce défavorablement,

➔ Si ces conditions de majorité sont atteintes, la décision de modification du périmètre est entérinée par un arrêté de la Préfecture.

Mme Chevalier, vice-présidente et déléguée de la commune de Charnay fait l'intervention suivante :

« Cette demande d'adhésion au syndicat de la part de la commune d'Igé est une bonne nouvelle qui démontre que l'offre de services du SIGALE trouve une utilité dans certaines communes. Comme vous le savez certainement, la municipalité de Charnay-lès-Mâcon a opéré une réforme d'ampleur dans sa politique à destination des enfants et des jeunes. Le projet éducatif de territoire qui a été adopté en juillet dernier prévoit notamment l'internalisation complète des services : depuis septembre, la totalité du périscolaire et l'accueil de loisir des mercredis et vacances scolaires sont gérés par la commune. Le but est de porter une politique cohérente auprès des enfants. C'est aussi le moyen d'assurer un suivi de l'enfant du matin au soir, du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires. Ce nouveau service s'est doté de compétences spécifiques avec des animateurs diplômés et, quand cela est nécessaire, des intervenants ponctuels spécialisés, issus des services de la ville ou du monde associatif.

Dès lors, la question du retrait de Charnay-lès-Mâcon du SIGALE se pose : l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires est en grande partie redondant avec l'offre du SIGALE. La ville de Charnay-lès-Mâcon ne peut donc plus supporter les coûts de ces deux services.

C'est pourquoi, lors d'un précédent comité, nous avons demandé l'examen d'une réforme du mode de financement du syndicat. Le but était de mieux prendre en compte la capacité réelle de financement des communes adhérentes. Cette demande a été rejetée par le comité.

Aujourd'hui, différents signaux nous incitent à demander à nouveau un débat de fond sur l'avenir du SIGALE : un souhait d'adhésion (Igé), un souhait de retrait (St Martin Belle-Roche), un changement de siège social.

Les représentants de Charnay-lès-Mâcon réitèrent donc leur souhait d'avoir une discussion globale sur l'avenir du syndicat : son périmètre, les modalités de financement, les modalités de représentations des communes. Lors de cette discussion, la ville de Charnay-lès-Mâcon se positionnera clairement sur un retrait du syndicat ce qui permettra aux autres communes de repenser le syndicat sans l'appui de la ville qui représente près de la moitié du budget.

Nous ne souhaitons pas mettre en péril l'existence du SIGALE : il est utile pour de nombreuses communes et il possède des atouts comme le démontrent les taux de participation en augmentation.

En revanche, la commune de Charnay-lès-Mâcon réitère sa demande de retrait du syndicat ; à défaut, nous nous opposerons à toute modification du périmètre du syndicat.

En conséquence, les représentantes de la ville de Charnay-lès-Mâcon s'opposent sur ce projet de modification des statuts.»

L'ensemble des délégués des communes, hormis ceux de la commune de Saint Martin Belle Roche, sont scandalisés par le chantage exercé par la commune de Charnay à l'égard du syndicat et très gênés vis-à-vis de la commune d'Igé dont les enfants vont être pénalisés par cette décision, puisque la commune de Charnay, de par sa taille, a un pouvoir de blocage des modifications statutaires. L'adhésion de nouvelles communes visant à mieux mutualiser les charges fixes du syndicat semblait pourtant être un objectif partagé par toutes les communes.

Le président propose au comité de se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Igé.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Avec 15 voix pour et 4 voix contre (Mmes Chevalier et Gagneau, commune de Charnay-lès-Mâcon, Mme Zabbé et M. Petit, commune de Saint Martin Belle Roche)

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts du syndicat autorisant l'adhésion de la commune d'IGE et l'extension du périmètre syndical,
- DECIDE de modifier les statuts du syndicat tel que présenté par le Président et joints à la présente décision,
- ADOPTE les statuts modifiés,
- DIT que les communes actuellement membre du syndicat doivent se prononcer sur cette modification des statuts qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Rapport n°5 : Commune de Saint Martin Belle Roche

Le Président informe le comité de la réception en copie le 9 novembre 2021 d'une délibération de la commune de Saint Martin Belle Roche demandant son retrait du SIGALE et de la réponse de la Préfecture de Saône et Loire à cette délibération.

Le Président informe les membres du comité que cette demande de retrait du SIGALE de la part de la commune de Saint Martin Belle Roche est irrecevable. En effet, comme le rappelle la Préfecture à cette commune et à l'instar de la commune d'Igé pour solliciter son adhésion au syndicat, une étude d'impact doit être réalisée pour toute demande de retrait ou d'adhésion à un établissement public (Art L.521 1-39-2 du CGCT). En l'absence de cette étude, le comité syndical n'a pas à se prononcer.

Le Président indique aux délégués de la commune de Saint Martin Belle Roche qu'il serait souhaitable, qu'à minima, les éléments de la délibération soient justes afin que le conseil municipal se prononce en toute connaissance de cause. En effet :

- Ce ne sont pas 22 mais 28 enfants différents qui ont utilisé les services extrascolaires du SIGALE en 2021, 22 étant le nombre de l'été uniquement.
- D'autre part et c'est plus grave, la délibération indique que « cette démarche de retrait (du SIGALE) est très compliquée puisque les statuts du SIGALE imposent l'accord de l'ensemble des communes membres pour qu'une d'entre elles puisse se retirer ». C'est totalement faux et la commune de Saint Martin est bien placée pour le savoir. Il n'y a pas un mot sur ce point dans les statuts du SIGALE, le SIGALE n'imposent rien du tout, il applique simplement la loi, comme le rappelle la Préfecture dans son courrier.

Rapport n°6 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

Rapport n°7 : Questions diverses

Le Président indique que l'installation des bureaux du SIGALE au 14 rue de la Grange Saint Pierre à Charnay est effectif depuis le 15 novembre et qu'hormis la mise en service des lignes téléphoniques qui ne seront opérationnelles que le 1^{er} décembre, tout s'est bien passé. Les locaux sont confortables, calmes et adaptés au fonctionnement d'un siège administratif. Il remercie les personnes ayant apporté leur aide.

La non-programmation de stages aux vacances de fin d'année.

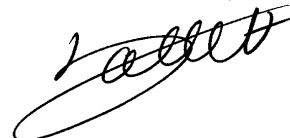
Face à la demande des familles et aux fermetures des accueils de loisirs du territoire du SIGALE, il a été envisagé de proposer des stages sur la 1^{ere} semaine des vacances de fin d'année, avant Noël. Après réflexion l'idée a été abandonnée eu égard aux aléas du déménagement et à la charge de travail inhérente à l'installation.

Une réunion de la commission « gestion des accueils de loisirs » est fixée le mardi 11 janvier, à 18h30, en mairie d'Hurigny.

Le prochain comité syndical est fixé au mardi 8 février 2022, à 18h30 en mairie de Péronne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,



Philippe VALLET